Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DJS 168 DDTC Subventions (9.500 euros) au titre de la jeunesse à 3 associations et 1 convention annuelle d'objectifs (11e, 20e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose trois subventions à trois associations au titre de la jeunesse et la signature d'une convention annuelle d'objectifs ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association AOCSA La 20ème Chaise (16203/ 2019_05909 domiciliée 38, rue des amandiers (20e).
Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 1.500 euros pour son projet « Rucher du 38 ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association CULTURE 21 (101481/ 2019_06005 domiciliée 1 bis, Place de l'Europe (78), pour son action « Fil-Défilé ».

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 6.500 euros est attribuée à l'association PAZAPAS BELLEVILLE (12967) domiciliée 21, rue Moret (11e), pour ses actions « La Perm' Belleville» (2019_05945/ 2.500 euros) et « Belleville en vrai » (2019_05983/ 4.000 euros).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

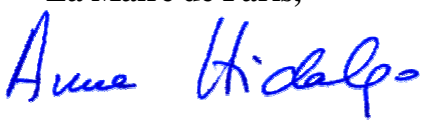

Anne HIDALGO